



Photo : PC

Selon les calculs de *L'actualité*, parmi les nouveaux membres des conseils arbitraux de l'assurance-emploi — instances qui règlent les litiges en cette matière —, huit ont porté les couleurs du Parti conservateur aux dernières élections. À ce nombre on peut ajouter deux personnes étroitement liées au parti, mais qui n'ont pas tenté leur chance en 2011 : Claude Durand, organisatrice en chef au Québec en 2009, et Alcide Boudreault, candidat dans Chicoutimi-Le Fjord en 2004. Les membres des conseils arbitraux gagnent près de 500 dollars

par jour de séance.

Neuf anciens candidats ont été embauchés dans des cabinets de ministres ou de sénateurs à Ottawa. Certains, dont Sylvie Boucher (Santé Canada) et Saulie Zajdel (Patrimoine), ont toutefois quitté leurs fonctions dans les derniers mois.

Le Sénat a hérité de trois candidats vaincus : Josée Verner, Larry Smith et Jean-Guy Dagenais. Deux autres sont devenus ambassadeurs : Lawrence Cannon, à Paris, et Jean-Pierre Blackburn, à l'Unesco.

L'ex-député Bernard Généreux a été nommé au CA du Port de Québec, alors que le député battu Daniel Petit a atterri au Tribunal canadien du commerce extérieur. Salaire de ce dernier : entre 139 000 et 164 000 dollars (un député gagne 157 000 dollars...).

La division d'appel du Tribunal de la sécurité du revenu, la Commission des libérations conditionnelles et le Tribunal des droits de la personne ont aussi accueilli des candidats conservateurs qui ont mordu la poussière en mai 2011. Ceux-ci empochent aujourd'hui un salaire annuel supérieur à 100 000 dollars.

Carl Vallée, porte-parole du cabinet du premier ministre, affirme « qu'une affiliation partisane ne devrait pas être suffisante pour qualifier quelqu'un pour un poste, mais ne devrait pas non plus l'exclure. Toutes les personnes ont les qualifications et compétences nécessaires ».

Il y a un an, le quotidien *National Post* avait fait un décompte semblable pour l'ensemble du Canada. À l'époque, 25 % des candidats conservateurs battus en 2011 avaient obtenu un emploi rémunéré au fédéral.

Cet article [Parti conservateur : des défaites payantes](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#)

Parti conservateur des défaites payantes

Écrit par Alec Castonguay
Lundi, 08 Avril 2013 20:29 -

Consultez la source sur Lactualite.com: [Parti conservateur des défaites payantes](#)